



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 10 JAN. 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

**Détermination  
concernant l'Interpellation 11\_INT\_523 intitulée**

**« Le nœud ferroviaire et de bus de Palézieux est-il menacé ? »**

**Détermination**

Tout en reconnaissant les améliorations dans la fréquence des transports ferroviaires, nous invitons le Conseil d'Etat avec insistance à prendre toute mesure utile avec la direction des CFF ainsi qu'avec les autorités exécutives fribourgeoises afin de préserver la desserte actuelle sur la ligne transversale Genève-Fribourg-Berne-Lucerne avec pour nœud régional la Gare de Palézieux fort d'un transit de plus d'un million de voyageurs par année, sans oublier l'amélioration globale des transports publics dans toute la Broye ainsi que les P+R. Le Conseil d'Etat accordera une attention tout particulière à l'aspect du trafic pendulaire tant en direction de Berne que de Genève en rappelant l'imminence de la mise en consultation de l'horaire intitulé « Romandie 2013 » au printemps 2012.

Servion, le 10 janvier 2012

Marc Oran